# POLYNESIE FRANCAISE

# SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES **ILES MARQUISES**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE ADMINISTRATIVE

DES ILES MARQUISES Polynésie française Reçu et enregistré le : 1 1 JUIL. 2013

Sous le numéro : 1117



DELIBERATION N° 22-2013 du 26 juin 2013,

Accordant une subvention à la ligue marquisienne de Va'a pour l'exercice 2013.

DATE DE CONVOCATION 18 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE '8 juin 2013

DATE DE LA SEANCE 26 juin 2013

L'an deux mille treize, les 26, 27 et 28 juin, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 18 juin 2013 (affichage le 18 juin 2013) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à Ua Huka, sous la présidence de Monsieur Joseph KAIHA. Président de la communauté de communes des îles Marquises

Exposé des motifs

Considérant que les actions menées par la Ligue marquisienne de Va'a contribuent à la renommée de notre archipel, et qu'il convient de leur apporter une aide financière pour les deux projets en cours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des lles Marquises (CODIM) établi le 16 décembre 2010;

VU le budget de l'exercice 2013,

# **FATU HIVA** Henri TUEINUI, 1er délégué

présents

13

Votants

13

## HIVA OA

En exercice

15

Etienne TEHAAMOANA, 1<sup>er</sup> délégué Domingo TEHAAMOANA, 2<sup>ème</sup> délégué

#### **NUKU HIVA**

Benoît KAUTAI, 1er délégué Débora KIMITETE, suppléante Joselyne PIRIOTUA, suppléante

#### **TAHUATA**

François KOKAUANI, 2ème délégué Augustin VAKI, suppléant

# **UA HUKA**

Nestor OHU, 1er délégué Florentine SCALLAMERA, 2ème déléguée

#### **UA POU**

Hiva Oa,

Joseph KAIHA, 1<sup>er</sup> délégué Isidore HIKUTINI, 2<sup>ème</sup> délégué Georges TEIKIEHUUPOKO, 3<sup>ème</sup> délégué

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, abstention et voix contre

## **ADOPTE**

Il est accordé une subvention d'un montant de DEUX

Article 1: Noel ARIITAI, 2ème délégué de Fatu Iva Murielle TETUAVEROA, 3ème déléguée de

MILLIONS DE FRANCS (2.000 000 XPF) à l'association «LIGUE MARQUISIENNE DE VA'A» pour participer aux courses HAWAIKI NUI VA'A aux îles sous le vent et Polynésie 1<sup>ère</sup> en avril 2014.

Article 2 : Le versement de cette subvention sera porté au crédit du compte ouvert dans les livres de la banque «BANQUE DE TAHITI» sous 1e numéro:

12239.00001.95817701000.68

Isidore HIKUTINI, 2<sup>ème</sup> délégué

Article 3: La dépense est imputable au budget de la CODIM, compte 6574 subventions, exercice 2013.

Article 4: la présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle sera enregistrée, publiée, affichée et communiquée partout où besoin sera. Le Président de la CODIM et le Trésorier de la TIVAA, receveur municipal, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sous-dits et ont signé au registre les membres présents

Fait à Ua Huka, le 26 juin 2013

Le Président

Joseph KAIHA